

La Gendarmerie Nationale Française



Naissance et évolution

La **Gendarmerie Nationale française** est une institution qui a des origines anciennes et dont l'évolution a été marquée par plusieurs réformes au cours des siècles.

Origines médiévales : La Maréchaussée

- Les origines de la Gendarmerie remontent au Moyen Âge, avec la **Maréchaussée**, créée sous le règne de Saint Louis au **XIII^e siècle**. À l'origine, la Maréchaussée est une force militaire chargée de maintenir l'ordre dans l'armée royale, de surveiller les routes et d'assurer la justice en dehors des villes.
- À l'époque, la France est principalement rurale et fragmentée, et les seigneurs locaux ont souvent leurs propres forces de sécurité. La Maréchaussée, sous l'autorité des **connétables** et des **maréchaux**, est alors responsable de la police sur l'ensemble du territoire hors des villes.

Renaissance et modernisation sous l'Ancien Régime

- Sous l'Ancien Régime, la Maréchaussée prend de l'importance et commence à se structurer davantage. Elle est chargée de la police judiciaire en milieu rural, de la surveillance des routes, et de la protection des personnes et des biens.
- En **1720**, une réforme la place sous l'autorité directe des maréchaux de France, d'où elle tire son nom.
- En 1778, sous Louis XVI, une réorganisation de la Maréchaussée est entreprise, et elle devient plus centralisée, ses missions étant mieux définies.

Révolution française : Création de la Gendarmerie Nationale

- La véritable naissance de la **Gendarmerie Nationale** telle qu'on la connaît aujourd'hui se produit durant la **Révolution française**. En 1791, dans un contexte de réorganisation de l'État et des institutions, la Maréchaussée est transformée en **Gendarmerie Nationale** par un décret du 16 février 1791. Ce changement marque la volonté de rompre avec l'Ancien Régime et de créer une force de police militaire républicaine.
- La Gendarmerie devient ainsi une force de maintien de l'ordre et de sécurité publique à l'échelle nationale, avec une mission d'assurer la protection des citoyens, la surveillance des campagnes, et l'exécution des lois.

XIXe siècle : La Gendarmerie sous Napoléon

- Sous le régime de **Napoléon Bonaparte**, la Gendarmerie joue un rôle crucial dans le maintien de l'ordre. Elle est utilisée comme une force à la fois militaire et policière. En 1800, la **Gendarmerie d'élite de la Garde impériale** est créée, marquant l'intégration de cette institution dans les structures militaires de l'Empire.
- À cette époque, elle se distingue par son efficacité et son organisation rigoureuse, devenant une force respectée à travers tout le territoire.

XXe siècle : Modernisation et missions élargies

- Durant le XXe siècle, la Gendarmerie poursuit son évolution avec des réformes qui élargissent ses compétences. Elle conserve son caractère militaire, mais ses missions de sécurité publique deviennent plus importantes, notamment après la Première Guerre mondiale.
- Après la Seconde Guerre mondiale, la Gendarmerie s'adapte aux nouvelles réalités politiques et sociales, intervenant notamment dans des missions de maintien de l'ordre (par exemple, la surveillance des manifestations et des troubles civils).

2009 : Intégration au Ministère de l'Intérieur

- Jusqu'en **2009**, la Gendarmerie dépendait du **ministère de la Défense**, ce qui soulignait son caractère militaire. Cependant, une réforme initiée sous le président Nicolas Sarkozy la place sous l'autorité du **ministère de l'Intérieur**,

la rapprochant ainsi de la **Police Nationale** en termes de missions de sécurité intérieure, tout en conservant son statut militaire.

Missions actuelles

- Aujourd'hui, la **Gendarmerie Nationale** est responsable de la sécurité publique, principalement en zone rurale et périurbaine, tandis que la Police Nationale couvre les zones urbaines.
- Elle a des missions variées : maintien de l'ordre, enquête judiciaire, sécurité routière, lutte contre le terrorisme, protection des frontières, et missions de défense.

En 2024, les effectifs de la **gendarmerie nationale française** sont d'environ **130 000 personnes**. Ce chiffre inclut :

- **Environ 103 000 gendarmes** d'active, répartis entre les différentes unités opérationnelles (gendarmerie départementale, mobile, garde républicaine, unités spécialisées comme le GIGN, etc.).
- **Environ 30 000 réservistes** qui renforcent les forces d'active lors de situations particulières ou pour des besoins ponctuels.

Ce nombre peut légèrement varier en fonction des recrutements annuels et des départs à la retraite, ainsi que des ajustements budgétaires et des besoins de sécurité, mais ces estimations reflètent la situation pour 2024.

Les effectifs de la gendarmerie ont été renforcés ces dernières années pour répondre à l'évolution des menaces (terrorisme, cybercriminalité, criminalité organisée) et à l'augmentation des missions de sécurité publique.

Les missions de la Gendarmerie Nationale

La **gendarmerie nationale française** est une force militaire rattachée au ministère de l'Intérieur, avec un statut particulier en raison de sa nature militaire. Elle joue un rôle clé dans la sécurité intérieure, la défense nationale et l'ordre public. Voici un aperçu détaillé de ses principales missions :

1. Sécurité publique et maintien de l'ordre

- **Prévention et répression des infractions** : La gendarmerie intervient dans la lutte contre la criminalité et la délinquance. Elle assure des missions de prévention (patrouilles, présence visible, surveillance) et d'intervention (arrestations, perquisitions).
- **Maintien de l'ordre public** : Elle intervient lors de manifestations, rassemblements et autres événements susceptibles de troubler l'ordre public. Les unités spécialisées, comme les **escadrons de gendarmerie mobile**, sont déployées pour assurer la sécurité lors de grands événements et manifestations.
- **Contrôle de la circulation routière** : La gendarmerie assure une large part du contrôle de la circulation, en particulier sur les routes nationales, départementales et les zones rurales. Elle contribue à la sécurité routière en effectuant des contrôles d'alcoolémie, de vitesse, et veille au respect du Code de la route.

2. Police judiciaire

- **Enquête et répression des infractions** : Les gendarmes sont habilités à enquêter sur des crimes et délits sous l'autorité du procureur de la République. Ils mènent des enquêtes criminelles, collectent des preuves, réalisent des arrestations et rédigent des rapports judiciaires.
- **Police technique et scientifique** : Les **cellules d'investigation criminelle (CIC)** de la gendarmerie utilisent des techniques modernes pour résoudre des affaires criminelles, notamment par l'analyse d'empreintes digitales, ADN, ou d'éléments numériques.

3. Sécurité des zones rurales et périurbaines

- La gendarmerie assure la **protection des populations dans les zones rurales**, là où la police nationale n'est pas présente. Elle est le principal acteur de la sécurité dans les petites communes, les campagnes et les espaces périurbains.

4. Lutte contre le terrorisme

- Les **unités spécialisées de la gendarmerie**, comme le **GIGN** (Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale), sont déployées pour faire face à des menaces graves telles que le terrorisme, la prise d'otages ou les actes de grande violence. Ces unités mènent des interventions tactiques complexes.
- De plus, la gendarmerie joue un rôle dans le renseignement et la prévention des actes terroristes, en coopérant avec d'autres forces de sécurité et services de renseignement.

5. Sécurité routière

- La **gendarmerie assure le contrôle du réseau routier**, notamment les routes nationales et départementales. Ses unités de motards, les **escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR)**, effectuent des contrôles de vitesse, de sobriété, et interviennent en cas d'accidents de la route.

6. Protection des institutions et des personnalités

- La gendarmerie assure la **protection des sites sensibles**, des institutions républicaines (comme les palais présidentiels et ministériels) ainsi que des **personnalités publiques** ou diplomatiques sous menace.

7. Lutte contre les cybermenaces

- La **cyber gendarmerie** (via la **division cybercriminalité** et l'**Observatoire central des systèmes d'information de la gendarmerie nationale**) lutte contre les cyberattaques, la fraude en ligne, le piratage, et autres délits numériques. Elle collabore avec des entités nationales et internationales pour traquer les cybercriminels.

8. Opérations militaires et défense nationale

- La gendarmerie participe à la **défense nationale**, notamment en assurant la sécurité des bases militaires, des arsenaux, et en contribuant à des opérations militaires en temps de guerre ou de crise. Ses unités interviennent aussi dans des **opérations extérieures (OPEX)**, aux côtés des forces armées françaises, pour des missions de maintien de la paix ou de sécurité dans des zones de conflits.

9. Secours et protection des populations

- Elle intervient lors de **catastrophes naturelles** (inondations, tempêtes, séismes) pour assurer la protection des populations, l'évacuation des sinistrés et la sécurité des biens.
- Les unités de montagne, comme le **Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM)**, sont spécialisées dans les **secours en milieu périlleux**, notamment dans les zones montagneuses.

10. Lutte contre la criminalité organisée

- La gendarmerie nationale mène des opérations contre la **criminalité organisée**, telles que les trafics de drogue, d'armes, d'êtres humains ou encore la contrebande. Les **sections de recherches (SR)** sont spécialisées dans la lutte contre ce type de criminalité complexe et transnationale.

11. Mission de renseignement

- La gendarmerie collecte des informations pour assurer la sécurité intérieure. Elle a des **missions de renseignement** via des **brigades de recherche** et d'autres unités spéciales qui surveillent des activités suspectes et infiltrent des réseaux criminels.

En somme, la gendarmerie nationale française est une force polyvalente, avec des missions variées allant de la sécurité publique à la lutte contre le terrorisme, en passant par la protection des populations et des institutions.